

Participez à l'étude iCARE4Lynch sur le dépistage de lésions (pré)néoplasiques de l'intestin grêle par vidéocapsule dans le syndrome de Lynch

» Votre médecin participe à l'organisation de l'étude clinique **iCARE4Lynch**.

? **Le syndrome de Lynch, c'est quoi ?**

Le syndrome de Lynch est une prédisposition génétique favorisant l'émergence de cancers notamment digestifs. Leur prévention repose sur la réalisation régulière d'endoscopies digestives.

? **La vidéocapsule, c'est quoi ?**

La vidéocapsule est une caméra de la forme d'une grosse gélule, qui permet notamment de déterminer si des tumeurs émergent dans l'intestin grêle. Sa place dans la stratégie de dépistage dans le syndrome de Lynch est mal définie.

? **Quel est l'objectif de cette recherche ?**

L'étude **iCARE4Lynch** a pour objectif d'évaluer si la vidéocapsule endoscopique que vous avez réalisée permet de dépister des polypes de l'intestin grêle, en lien avec le syndrome de Lynch, et d'évaluer chez quels patients et à quel moment cette stratégie est pertinente.

? **En quoi consiste votre participation à cette étude si votre médecin vous la propose ?**

Votre médecin vous proposera cette étude si vous avez un variant génétique caractéristique du syndrome de Lynch et que vous avez déjà eu au moins une vidéocapsule.

En pratique, cette recherche porte sur l'analyse de données recueillies dans le cadre de votre prise en charge habituelle (aucun examen supplémentaire ne vous est demandé). Il s'agit de recueillir des données anonymisées de façon rétrospective.

» L'étude est autorisée par les instances éthiques compétentes et consultable sur le site web des recherches de l'AP-HP. [🔗](#)

Sous certaines conditions vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ainsi que d'un droit d'opposition. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez contacter le Pr Xavier DRAY, coordonnateur de l'étude : endoscopie.digestive.sat@aphp.fr ou Centre d'Endoscopie digestive, Hôpital Saint-Antoine, 184 rue Faubourg Saint-Antoine 75012 Paris, France.

En cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir le Délégué à la Protection des données de l'AP-HP à l'adresse suivante : protection.donnees.dsi@aphp.fr